



AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANT.E.S D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

Date du scrutin : 2 novembre 2025

PAR CET AVIS PUBLIC, M^{me} Lise Fortin, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupant.e.s d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan depuis au moins quarante-cinq (45) jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant.e unique d'un établissement d'entreprise ; une demande d'inscription ;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupant.e.s d'un établissement d'entreprise ; une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée ci-après.

4. Si vous êtes un.e électeur.trice non domicilié.e dans une municipalité locale sur le territoire de la MRC, vous devrez consulter l'avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupant.e.s d'un établissement d'entreprise de cette municipalité pour connaître les modalités et les délais pour la transmission de ce formulaire.
5. Si vous êtes un.e électeur.trice non domicilié.e du territoire non organisé (TNO) de la MRC ou de la communauté innue de Pessamit, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 15 octobre 2025 pour que votre demande soit valide pour l'élection en cours.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection (418 589-9594, poste 233)

768, rue Bossé, Baie-Comeau, QC, G5C 1L6

Donné à Baie-Comeau, le 8 octobre 2025

Lise Fortin
Présidente d'élection